



## Séance ordinaire du conseil

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30 le 2 mars 2020, conformément à la Loi sur les cités et villes.

### Sont présents :

Monsieur le maire Yves Lessard (*quitte et reprend son siège au cours de la résolution n° 2020-03-071*);

Mesdames les conseillères Josée LaForest et Line Marie Laurin ainsi que messieurs les conseillers Denis Vézina, Guy Lacroix (*quitte et reprend son siège au cours de la résolution n° 2020-03-052*), Richard Pelletier et Émile Henri;

Monsieur Normand Lalande, OMA, trésorier et directeur général adjoint et madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, greffière.

### Est absent :

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général.

2020-03-043

### RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Josée LaForest,  
Appuyé par madame Line Marie Laurin,

### ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Reconnaissance – Journée internationale des femmes – 8 mars
3. Parole aux Grandbasilloises et Grandbasillois
4. Approbation du procès-verbal – séance ordinaire du 3 février 2020
5. Comptes à payer – mois de février 2020
6. Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$
7. Nomination maire suppléant

### Réglementation

8. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 1127 Décrétant une dépense et un emprunt de 1 250 000 \$ pour des travaux de scarification du boulevard du Millénaire ainsi que pour l'aménagement d'un lien cyclo-pédestre pour le projet résidentiel Lumicité afin d'ajouter des travaux pour l'élargissement du passage à niveau et le sentier piétonnier et d'augmenter l'emprunt à 2 530 000 \$ (projet de règlement n° 1127-1)
  - 8.1 Présentation du projet de règlement n° 1127-1
9. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 1158 Relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2020 afin de bonifier l'offre des camps de jour (projet de règlement n° 1158-1)
  - 9.1 Présentation du projet de règlement n° 1158-1
10. Adoption du règlement n° 1159 autorisant une dépense et un emprunt de 750 000 \$ pour la construction d'un stationnement à l'école Jacques-Rocheleau
11. Adoption du règlement n° 1160 autorisant une dépense et un emprunt de 575 000 \$ pour le remplacement de l'éclairage des terrains sportifs des parcs des Trinitaires et du Ruisseau
12. Adoption du règlement n° 1161 modifiant le règlement n° 198 Concernant la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'ajouter diverses signalisations sur les rues Mongeau, Richard et des Pinsons



13. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement autorisant une dépense et un emprunt de 750 000 \$ pour l'exécution de travaux de pavage palliatif sur diverses rues (projet de règlement n° 1163)

13.1 Présentation du projet de règlement n° 1163

#### **Comités et organismes régionaux**

14. PÉRIODE D'INTERVENTION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM-20-01 – Demande de dérogation mineure no DM-20-01 – subdivision du lot – 38, rue Lambert – zone 309-H
15. Modification résolution n° 2019-12-358 Création du comité de développement durable – ajout fonctionnaire des Travaux publics – nominations membres citoyens
16. Dépôt de procès-verbaux – organismes supramunicipaux et régionaux

#### **Personnel**

17. Embauche préposé aux travaux publics – statut régulier – Services techniques (Travaux publics)
18. Embauche animateurs, animateurs accompagnateurs et inscription liste de réserve – statut étudiant – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – période du 3 mars au 31 décembre 2020
19. Embauche appariteurs et inscriptions liste de réserve – statut temporaire – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
20. Embauche préposés aux loisirs – statut étudiant – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – 3 mars 2020 au 1<sup>er</sup> mars 2021
21. Autorisation signature – lettre d'entente – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691 – temps supplémentaire des employés des Services techniques, Travaux publics et Service de l'urbanisme et de l'environnement – dépôt de rebuts encombrants, récupérables et de résidus domestiques dangereux (RDD)

#### **Contrats, mandats et acquisitions**

22. Autorisation dépassement de coûts – construction d'une station de pompage et d'un bassin de rétention secteur Pont-de-Pruche – règlement n° 1109
23. Rejet de soumission – achat d'équipement audiovisuel – appel d'offres n° ST2009
24. Adjudication de contrat – réfection de l'avenue du Mont-Bruno et de la rue Champagne – appel d'offres ST2001 – règlement n° 1132
25. Acquisition – logiciel financier – application pour la gestion de la dette – PG Solutions – fonds de roulement
26. Adjudication de contrat – achat de mobilier – salle du conseil et diverses salles de conférence – mairie
27. Autorisation de signature – bail de location de terres agricoles – Les Entreprises Claude Lafrance inc. – 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023 – secteurs A et B – Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand
28. Autorisation de signature – bail de location des terres agricoles – Les Entreprises Philippe Daigneault inc. – 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023 – secteur E – Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand
29. Autorisation signature – bail de location d'espace d'entreposage – 165, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – Placements Blain Rochette inc. – 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2020
30. Autorisation signature – entente octroi d'une aide financière – Défi Famille en forme

#### **Affaires courantes**

31. Demande au ministère des Transports – relocalisation du passage à niveau prévu rue William McMaster à McMasterville
32. Modification résolution n° 2019-11-335 Renouvellement de contrat – assurance de protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail (Loi C-21) – 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020 – modification du coût des honoraires de l'Union des municipalités du Québec
33. Position de la Ville – cession de terrains municipaux aux centres de services scolaires
34. Gratuité de salle – Société des poètes universels francophones (SPUF) – lancement d'un recueil de poèmes – 23 février 2020
35. Gratuité de salle – Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand – vente annuelle de livres usagés – 30 et 31 mai 2020
36. **Point ajouté**
  - 36.1 Autorisation signature – protocole d'entente relatif à la construction et à l'utilisation d'un stationnement situé sur le terrain de l'école Jacques-Rochelleau – Commission scolaire des Patriotes
37. Période de questions et réponses
38. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2020-03-044

### RÉSOLUTION

Reconnaissance – Journée internationale des femmes – 8 mars

CONSIDÉRANT QUE le 8 mars est le jour où l'on reconnaît et souligne, à l'échelle mondiale, les réalisations sociales, économiques, culturelles et politiques des femmes et des filles ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De reconnaître la Journée de la femme le 8 mars 2020 ;

De souligner le chemin parcouru par les femmes et de sensibiliser la population sur le travail qu'il reste encore à faire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Parole aux Grandbasilloises et Grandbasillois (19 h 38 à 20 h 23)

- Les membres du conseil font un suivi relativement aux questions posées lors de la dernière séance et répondent aux questions des citoyens.

2020-03-045

### RÉSOLUTION

Approbation du procès-verbal – séance ordinaire du 3 février 2020

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Émile Henri,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020, sans être lu publiquement, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-046

### RÉSOLUTION

Comptes à payer – mois de février 2020

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois de février 2020 et représentant les déboursés suivants :

➤ Fonds d'administration	1 386 045,67 \$
➤ Fonds des dépenses en immobilisations	<u>54 895,67 \$</u>
	<u>1 440 941,34 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2020-03-047

Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$

En conformité avec l'article 477.6 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier, monsieur Normand Lalande, OMA dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019. Ce document comprend également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis cette date avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

**RÉSOLUTION**

Nomination maire suppléant

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Josée LaForest,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Denis Vézina, à titre de maire suppléant, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 20 mars 2020 et se terminant le 19 juillet 2020 inclusivement, et qu'il soit autorisé à signer tout document ou effet bancaire lorsque requis.

Il est de plus résolu que le maire suppléant soit désigné à titre de deuxième substitut pour siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu et ainsi avoir le droit de vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A-2020-05

**AVIS DE MOTION**

Présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 1127 Décrétant une dépense et un emprunt de 1 250 000 \$ pour des travaux de scarification du boulevard du Millénaire ainsi que pour l'aménagement d'un lien cyclo-pédestre pour le projet résidentiel Lumicité afin d'ajouter des travaux pour l'élargissement du passage à niveau et le sentier piétonnier et d'augmenter l'emprunt à 2 530 000 \$ (projet de règlement n° 1127-1)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Richard Pelletier, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 1127 Décrétant une dépense et un emprunt de 1 250 000 \$ pour des travaux de scarification du boulevard du Millénaire ainsi que pour l'aménagement d'un lien cyclo-pédestre pour le projet résidentiel Lumicité afin d'ajouter des travaux pour l'élargissement du passage à niveau et le sentier piétonnier et d'augmenter l'emprunt à 2 530 000 \$.

Présentation du projet de règlement n° 1127-1

Le projet de règlement n° 1127-1 est présenté et déposé.

A-2020-06

**AVIS DE MOTION**

Présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 1158 Relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2020 afin de bonifier l'offre des camps de jour (projet de règlement n° 1158-1)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Guy Lacroix, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 1158 Relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2020 afin de bonifier l'offre des camps de jour.



Présentation du projet de règlement n° 1158-1

Le projet de règlement n° 1158-1 est présenté et déposé.

2020-03-048

**RÉSOLUTION**

Adoption du règlement n° 1159 autorisant une dépense et un emprunt de 750 000 \$ pour la construction d'un stationnement à l'école Jacques-Rocheleau

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1159;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1159 autorisant une dépense et un emprunt de 750 000 \$ pour la construction d'un stationnement à l'école Jacques-Rocheleau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-049

**RÉSOLUTION**

Adoption du règlement n° 1160 autorisant une dépense et un emprunt de 575 000 \$ pour le remplacement de l'éclairage des terrains sportifs des parcs des Trinitaires et du Ruisseau

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1160;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,  
Appuyé par monsieur Émile Henri,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1160 autorisant une dépense et un emprunt de 575 000 \$ pour le remplacement de l'éclairage des terrains sportifs des parcs des Trinitaires et du Ruisseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-050

**RÉSOLUTION**

Adoption du règlement n° 1161 modifiant le règlement n°198 Concernant la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'ajouter diverses signalisations sur les rues Mongeau, Richard et des Pinsons

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1161;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Josée LaForest,  
Appuyé par madame Line Marie Laurin,



A-2020-07

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1161 modifiant le règlement n°198 Concernant la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'ajouter diverses signalisations sur les rues Mongeau, Richard et des Pinsons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**AVIS DE MOTION**

Présentation d'un règlement autorisant une dépense et un emprunt de 750 000 \$ pour l'exécution de travaux de pavage palliatif sur diverses rues (projet de règlement n° 1163)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Richard Pelletier, pour la présentation d'un règlement autorisant une dépense et un emprunt de 750 000 \$ pour l'exécution de travaux de pavage palliatif sur diverses rues.

Présentation du projet de règlement n° 1163

Le projet de règlement n° 1163 est présenté et déposé.

**PÉRIODE D'INTERVENTION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM-20-01**

Conformément à la procédure prévue par la loi, avant que le conseil statue sur le prochain point, le président de l'assemblée invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 38, rue Lambert, dans la zone 309-H.

Aucune intervention.

2020-03-051

**RÉSOLUTION**

Demande de dérogation mineure n° DM-20-01 – subdivision du lot – 38, rue Lambert – zone 309-H

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser, pour l'immeuble situé au 38, rue Lambert, dans la zone 309-H, une subdivision du lot ayant :

- Une marge de recul arrière de 6,19 m alors que le règlement exige une marge arrière minimale de 10 m;
- Une profondeur moyenne de 23,93 m alors que le règlement exige une profondeur minimale de 30 m;
- Une largeur de 17,66 m alors que le règlement exige une largeur minimale de 18 m;
- Une profondeur de 28,40 m alors que le règlement exige une profondeur minimale de 30 m;
- Une superficie de 497,6 m<sup>2</sup> alors que le règlement exige une superficie de 540 m<sup>2</sup>.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-20-03 adoptée le 21 janvier 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié le 10 février 2020, à la mairie ainsi que sur le site Web de la Ville, invitant les personnes intéressées à se faire entendre au cours de la présente séance sur la demande mentionnée ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,  
Appuyé par monsieur Richard Pelletier,

ET RÉSOLU :





D'accepter la demande de dérogation mineure n° DM-20-01 afin d'autoriser, pour l'immeuble situé au 38, rue Lambert, dans la zone 309-H, une subdivision du lot ayant :

- Une marge de recul arrière de 6,19 m alors que le règlement exige une marge arrière minimale de 10 m;
- Une profondeur moyenne de 23,93 m alors que le règlement exige une profondeur minimale de 30 m;
- Une largeur de 17,66 m alors que le règlement exige une largeur minimale de 18 m;
- Une profondeur de 28,40 m alors que le règlement exige une profondeur minimale de 30 m;
- Une superficie de 497,6 m<sup>2</sup> alors que le règlement exige une superficie de 540 m<sup>2</sup>;

le tout conformément à la recommandation n° UR-20-03 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme le 21 janvier 2020 et au règlement n° U-260 relatif aux dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-052

### RÉSOLUTION

Modification résolution n° 2019-12-358 Création du comité de développement durable – ajout fonctionnaire des Travaux publics – nominations membres citoyens

CONSIDÉRANT la création du comité de développement durable par la résolution n° 2019-12-358 adoptée à la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution n° 2019-12-358 afin d'ajouter un fonctionnaire des Travaux publics à titre de membre du comité;

CONSIDÉRANT le règlement n° 1097-1 Modifiant le règlement n° 1097 établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs adopté à la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018 par la résolution n° 2018-11-326;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les membres du comité;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Philippe Chrétien, urb., en date du 30 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par monsieur Émile Henri,

ET RÉSOLU :

De modifier la résolution n° 2019-12-358 afin d'ajouter comme membre du comité de développement durable un fonctionnaire des Travaux publics;

De nommer les personnes suivantes à titre de membres citoyens du comité de développement durable :

- Madame Gabrielle Pelletier;
- Monsieur René Michel (à titre de membre citoyen issu du milieu agricole);

pour un terme de deux (2) ans, débutant le 3 mars 2020 et se terminant le 3 mars 2022;

- Madame Catherine de Laboursodière;
- Monsieur Yannick Bélanger;

pour un terme d'un (1) an, débutant le 3 mars 2020 et se terminant le 3 mars 2021.

Les fonctionnaires issus des Travaux publics et des Services techniques seront nommés par leur service respectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2020-03-053

Dépôt de procès-verbaux – organismes supramunicipaux et régionaux

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux des organismes suivants :

- Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu – séances ordinaires des 15 août, 17 octobre et 27 novembre 2019;
- Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – séance ordinaire du 26 novembre 2019.

*Monsieur le conseiller Guy Lacroix quitte son siège et le reprend au cours de ce point.*

**RÉSOLUTION**

Embauche préposé aux travaux publics – statut régulier – Services techniques (Travaux publics)

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste de préposé aux travaux publics, statut régulier, depuis le départ du titulaire du poste;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT QUE monsieur PierLuc Labrecque, à l'emploi de la Ville à titre de préposé aux travaux publics, statut temporaire, depuis le 2 juillet 2019, est intéressé par le poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Services techniques et du contremaître, messieurs Robert Roussel, ing. et Serge Landerman, en date du 17 février 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,  
Appuyé par monsieur Richard Pelletier,

ET RÉSOLU :

D'embaucher, à l'essai pour une période de 90 jours, monsieur PierLuc Labrecque à titre de préposé aux travaux publics, statut régulier aux Services techniques (Travaux publics), à compter du 3 mars 2020, au salaire de l'échelon 4 et selon les conditions prévues par les dispositions de la convention collective de travail en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-054

**RÉSOLUTION**

Embauche animateurs, animateurs accompagnateurs et inscription liste de réserve – statut étudiant – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – période du 3 mars au 31 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil a embauché 29 personnes à titre d'animateur et 4 personnes à titre d'animateur accompagnateur, statut étudiant, pour son programme d'activités pour la semaine de relâche scolaire et des camps de jour pour l'année 2020, par la résolution n° 2020-02-035 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'embaucher 35 personnes à titre d'animateur et 6 personnes à titre d'animateur accompagnateur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un 2<sup>o</sup> concours afin de combler les 8 postes vacants;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice aux programmes de loisirs, madame Marie-Josée Marchand, en date du 11 février 2020;





**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

**ET RÉSOLU :**

D'embaucher les personnes suivantes au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :

À titre d'animateur, statut étudiant :

- Beccherini, Nicola
- Blackburn, Zachary
- De Bellefeuille, Judith
- Laurendeau, Zoé
- Renaud, Caroline
- Tremblay, Liam

À titre d'animateur accompagnateur, statut étudiant :

- Marmen, Karolan
- Gouin, Sandrine

D'embaucher et d'inscrire sur la liste de réserve, à titre d'animateur, la personne suivante :

- Plourde, Anne-Sophie

Il est de plus résolu que les périodes de travail des animateurs soient à temps partiel pour les périodes du 7 mars au 26 juin 2020 et du 31 août au 31 décembre 2020, et à temps complet pour les périodes du 3 mars au 6 mars 2020 et du 29 juin au 28 août 2020. Pour la période du 31 août au 31 décembre 2020, tous les employés visés par la présente seront considérés et rémunérés à titre d'animateur.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par la coordonnatrice aux programmes de loisirs, en fonction des besoins du Service, pour chacun des employés. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2020-03-055

**RÉSOLUTION**

Embauche appariteurs et inscriptions liste de réserve – statut temporaire – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT le départ d'un des appariteurs et la baisse de disponibilité d'un autre au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de ressources supplémentaires afin de combler les périodes de remplacement;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur aux équipements et aux installations, monsieur Donald Zimmer, en date du 18 février 2020;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

**ET RÉSOLU :**

D'embaucher et d'inscrire à la liste de réserve à titre d'appariteur, statut temporaire, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, les personnes suivantes :



- Harvey, Audrey
- Morin, Frédérique
- Saucier, Alexis
- Villeneuve, Benjamin

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en fonction de leurs besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Bien qu'il ne participe pas aux discussions et à la prise de décision, monsieur le maire déclare, avant le début des délibérations sur le prochain point de l'ordre du jour, un intérêt dans le dossier.*

2020-03-056

### RÉSOLUTION

Embauche préposés aux loisirs – statut étudiant – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – 3 mars 2020 au 1<sup>er</sup> mars 2021

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé d'embaucher 30 personnes à titre de préposé aux loisirs, statut étudiant au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur aux équipements et aux installations, monsieur Donald Zimmer, en date du 18 février 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

Pour la période du 3 mars 2020 au 1<sup>er</sup> mars 2021 :

D'embaucher à titre de préposé aux loisirs, statut étudiant au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, les personnes suivantes :

- Bolduc, Charlie
- Brassard, Camille
- Chauvette, Léo
- Cloutier, Samuel
- Côté, Benjamin
- Gendron, Hugo
- Giguère, Éric
- Gucciardi, Elsa
- Nichols, Alexandre
- P. Malo, Olivier
- Provencher, Simon
- Provost, Gabriel
- St-Jean, Antoine
- St-Jean, Laura-Gabrielle
- Teasdale, Jessie

Au même titre, de reconduire :

- Audette, Louis
- Brassard, Philippe
- Dion, Jérémie
- Dionne-Bélanger, Thomas
- Forget, Guillaume



- Harvey, Audrey
- Leduc, Guillaume
- Morissette, Anthony
- Rouleau, Guillaume
- Saucier, Alexis
- St-Jean, William
- St-Pierre, Samuel

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le coordonnateur aux équipements et aux installations, en fonction des besoins du Service. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-057

#### RÉSOLUTION

Autorisation signature – lettre d'entente – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691 – temps supplémentaire des employés des Services techniques, Travaux publics et Service de l'urbanisme et de l'environnement – dépôt de rebuts encombrants, récupérables et de résidus domestiques dangereux (RDD)

CONSIDÉRANT QUE la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691 prévoit à l'article 13.04 que les Services techniques et le Service de l'urbanisme et de l'environnement sont considérés comme un seul service exclusivement pour les samedis de collectes de rebuts encombrants, aux fins de la répartition du temps supplémentaires des salariés cols blancs;

CONSIDÉRANT QUE les collectes de rebuts encombrants sont maintenant désignés comme étant des dépôts et que la Ville ajoute plusieurs vendredis pour ces dépôts;

CONSIDÉRANT la restructuration prévue des Services techniques afin que les Travaux publics et le Génie soit deux services distincts soit le Service des travaux publics et le Service du génie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'article 13.04 de la convention collective en vigueur afin que la répartition du temps supplémentaire des salariés cols blancs, le Service des travaux publics, le Service du génie et le Service de l'urbanisme et de l'environnement soient considérés comme un seul service exclusivement lors des journées de dépôt de rebuts encombrants, récupérables et de résidus domestiques dangereux (RDD);

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, madame Annie Savaria, CRHA, en date du 10 février 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,  
Appuyé par madame Josée LaForest,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général ou en son absence la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691, relativement à la répartition du temps supplémentaires des salariés cols blancs, le Service des travaux publics, le Service du génie et le Service de l'urbanisme et de l'environnement soient considérés comme un seul service exclusivement lors des journées de dépôt de rebuts encombrants, récupérables et de résidus domestiques dangereux (RDD).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-058

#### RÉSOLUTION

Autorisation dépassement de coûts – construction d'une station de pompage et d'un bassin de rétention secteur Pont-de-Pruche – règlement n° 1109



CONSIDÉRANT QUE, par la résolution n° 2017-06-157 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2017, le conseil accordait un contrat à la compagnie Excavation Civilpro inc. pour des travaux de construction d'une station de pompage et d'un bassin de rétention dans le secteur Pont-de-Pruche, pour un montant de 4 522 877,35 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà autorisé un dépassement de coûts pour l'insuffisance de terre végétale pour l'engazonnement du projet ainsi que la construction d'un abri pour les installations électriques, pour un montant de 40 700 \$, par la résolution n° 2017-11-314 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'en raison des diverses directives de changements, des réclamations de l'entrepreneur et du dépassement des quantités prévues au contrat, une nouvelle autorisation de dépenses supplémentaires doit être accordée;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Services techniques et du chef de division du génie, messieurs Robert Roussel, ing. et Guillaume Grégoire, ing., en date du 17 février 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement d'un montant de 158 935,54 \$, taxes incluses, à la compagnie Excavation Civilpro inc. pour les coûts supplémentaires non prévus au contrat accordé par la résolution n° 2017-06-157.

Les fonds sont disponibles au règlement n° 1109.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2020-03-059

#### RÉSOLUTION

Rejet de soumission – achat d'équipement audiovisuel – appel d'offres n° ST2009

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'équipement audiovisuel, appel d'offres n° ST2009;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture d'une seule soumission le 20 février 2020, au montant suivant, taxes incluses :

Soumissionnaire	Montant
Siscom	25 278,40 \$*

\* Non conforme

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée est non conforme;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de la gestionnaire de projets, madame Mélissa Bérubé, ing. jr et du directeur des Services techniques, monsieur Robert Roussel, ing., en date du 20 février 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,  
Appuyé par madame Josée LaForest,

ET RÉSOLU :

De rejeter la soumission déposée le 20 février 2020 pour la fourniture d'équipement audiovisuel, appel d'offres n° ST2009.

Il est de plus résolu d'autoriser les Services techniques à débiter un nouveau processus d'appel d'offres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



2020-03-060

### RÉSOLUTION

Adjudication de contrat – réfection de l'avenue du Mont-Bruno et de la rue Champagne – appel d'offres ST2001 – règlement n° 1132

---

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO), pour les travaux de réfection de l'avenue du Mont-Bruno et de la rue Champagne, appel d'offres n° ST2001;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de six (6) soumissions le 13 février 2020, aux montants suivants, taxes incluses :

Soumissionnaire	Montant
Germain Lapalme & Fils inc.	4 455 137,84 \$
175784 Canada inc. (Bricon)	4 576 748,60 \$
Gérald Théorêt inc.	5 157 676,44 \$
MSA Infrastructures inc.	5 558 672,18 \$
Excavation Civilpro inc.	5 825 601,59 \$
T.G.C. inc.	6 877 683,78 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Services techniques et du chef de division du génie, monsieur Robert Roussel, ing. et monsieur Guillaume Grégoire, ing., en date du 17 février 2020;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,  
Appuyé par madame Line Marie Laurin,

#### ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme déposée et d'adjuger à Germain Lapalme & Fils inc. le contrat pour la réfection de l'avenue du Mont-Bruno et de la rue Champagne, appel d'offres ST2001, pour un montant total de 4 455 137,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 13 février 2020.

Les fonds sont disponibles au règlement n° 1132.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-061

### RÉSOLUTION

Acquisition – logiciel financier – application pour la gestion de la dette – PG Solutions – fonds de roulement

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville utilise le logiciel comptable de PG Solutions;

CONSIDÉRANT QUE l'application actuelle de gestion de la dette doit être actualisée et qu'il est nécessaire de la mettre à jour en procédant à l'achat de nouvelles licences;

CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier, monsieur Normand Lalande, OMA, en date du 5 février 2020;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

#### ET RÉSOLU :

D'autoriser l'achat et l'installation des licences SFM – Dette et SFM – Simulation de la dette de PG Solutions ainsi que les licences SQL nécessaires pour un montant de 23 832,02 \$, taxes incluses, le tout conformément à la proposition datée du 5 février 2020.



Pour défrayer la présente dépense, il est de plus résolu d'emprunter au fonds de roulement un montant de 23 832,02 \$ pour une période de cinq (5) ans, remboursable à raison de quatre (4) versements de 4 766,40 \$ et d'un versement de 4 766,42 \$, à compter de 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-062

#### RÉSOLUTION

Adjudication de contrat – achat de mobilier – salle du conseil et diverses salles de conférence – mairie

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Politique d'achat de la Ville, une recherche de prix a été effectuée auprès de quatre (4) fournisseurs pour la fourniture de mobilier pour la salle du conseil et diverses salles de conférence à la mairie;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) propositions écrites, aux montants suivants, taxes incluses :

Fournisseur	Montant
Solutions Zoom inc. (EMBLM)	12 436,91 \$
9017-2313 Québec inc.(Oburo)	16 225,06 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la gestionnaire de projets, madame Mélissa Bérubé, ing. jr et du directeur des Services techniques, monsieur Robert Roussel, ing., en date du 18 février 2020.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,  
Appuyé par madame Josée LaForest,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse proposition déposée et d'adjuger à Solution Zoom inc. le contrat pour la fourniture de mobilier pour la salle du conseil et diverses salles de conférence à la mairie, pour un montant de 12 436,91 \$, taxes incluses, conformément à la proposition déposée en date du 18 février 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2020-03-063

#### RÉSOLUTION

Autorisation de signature – bail de location de terres agricoles – Les Entreprises Claude Lafrance inc. – 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023 – secteurs A et B – Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand

CONSIDÉRANT l'intérêt de Les Entreprises Claude Lafrance inc. à louer des terrains appartenant à la Ville et situés en zone agricole dans les secteurs A et B de Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT les recommandations du trésorier, monsieur Normand Lalande, OMA, et de la greffière, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA en date du 4 octobre 2019 et du 20 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par madame Josée LaForest,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la location à Les Entreprises Claude Lafrance inc. de terres agricoles situées dans les secteurs A et B de la Loi sur la Ville de Saint-Basile-le-Grand, pour une durée de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023, le tout aux prix et conditions prévus au bail à intervenir avec celui-ci.





Il est de plus résolu d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, le bail ainsi que tout autre document requis pour donner suite et effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-064

#### RÉSOLUTION

Autorisation de signature – bail de location des terres agricoles – Les Entreprises Philippe Daigneault inc. – 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023 – secteur E – Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand

CONSIDÉRANT l'intérêt de Les Entreprises Philippe Daigneault inc. à louer des terrains appartenant à la Ville et situés en zone agricole dans le secteur E de Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT les recommandations du trésorier, monsieur Normand Lalande, OMA, et de la greffière, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA en date du 4 octobre 2019 et du 20 janvier 2020 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par madame Josée LaForest,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la location à Les Entreprises Philippe Daigneault inc. de terres agricoles situées dans le secteur E de la Loi sur la Ville de Saint-Basile-le-Grand, pour une durée de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023, le tout aux prix et conditions prévus au bail à intervenir avec celui-ci.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, le bail ainsi que tout autre document requis pour donner suite et effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-065

#### RÉSOLUTION

Autorisation signature – bail de location d'espace d'entreposage – 165, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – Placements Blain Rochette inc. – 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville loue approximativement 1 318 pieds carrés à 267 St-Basile S.E.C. pour un local servant à de l'entreposage au 267, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier;

CONSIDÉRANT QUE ce bail vient à échéance le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE Placements Blain Rochette inc. est disposé à louer un espace d'entreposage à la Ville dans ses locaux situés au 165, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un bail avec Placements Blain Rochette inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, monsieur Martin Latulippe, en date du 30 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Josée LaForest,  
Appuyé par madame Line Marie Laurin,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir avec Placements Blain Rochette inc., prévoyant la location d'une superficie de 1 274 pieds carrés située au 165, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, au prix mensuel de 1 911 \$, taxes en sus, du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2020-03-066

## RÉSOLUTION

Autorisation signature – entente octroi d'une aide financière – Défi Famille en forme

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière présentée par madame Danielle Arsenault, directrice de l'organisme Défi Familles en forme;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un évènement de courses à pied qui rassemble chaque année plus de 1 000 coureurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville verse, depuis le début de l'évènement, une subvention annuelle pour l'organisation de celui-ci et que cette subvention s'avère désormais insuffisante étant donné les difficultés de financement rencontrées par l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite promouvoir et contribuer à l'organisation d'activités familiales et intergénérationnelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite promouvoir les saines habitudes de vie, le vieillissement actif et contribuer à réduire la sédentarité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de contribuer de manière plus importante au financement des activités de l'organisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir les modalités du versement de cette contribution financière par un protocole d'entente;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA et de la coordonnatrice aux loisirs, madame Marie-Josée Marchand, en date respectivement des 7 janvier et 18 février 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,  
Appuyé par monsieur Émile Henri,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec l'organisme Défi Famille en forme, pour l'octroi d'une aide financière de 8000 \$, soit 4 000 \$ en 2020 et 4 000 \$ en 2021;

D'autoriser le versement de cette subvention selon les modalités prévues au protocole d'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2020-03-067

## RÉSOLUTION

Demande au ministère des Transports – relocalisation du passage à niveau prévu rue William McMaster à McMasterville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de McMasterville a adopté un règlement afin d'intégrer le programme particulier d'urbanisme de la gare de McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du projet de développement du quartier MC2, un passage à niveau localisé sur la rue William McMaster a été prévu au programme particulier d'urbanisme de la gare de McMasterville afin d'avoir accès à la route 116;

CONSIDÉRANT QUE ce passage à niveau doit être relocalisé à la limite de la Municipalité de McMasterville et de la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'assurer une meilleure fluidité de la circulation et de limiter les impacts sur la population;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Josée LaForest,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :



De demander au ministère des Transports de permettre la localisation d'un nouveau passage à niveau, desservant le futur quartier MC2, à la limite de la Municipalité de McMasterville et de la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de permettre un accès à la route 116 pour ce secteur;

D'autoriser le directeur général, ou en son absence le directeur général adjoint et le maire, ou en son absence le maire suppléant, à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-068

#### RÉSOLUTION

Modification résolution n° 2019-11-335 Renouvellement de contrat – assurance de protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail (Loi C-21) – 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020 – modification du coût des honoraires de l'Union des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par la résolution n° 2019-11-335 adoptée à la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019, renouvelait le contrat d'assurance de protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et le remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est produite dans la facturation de la firme AON au niveau des frais de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le coût total des honoraires pour les frais de gestion de l'Union des municipalités du Québec est de 258,69 \$, taxes incluses au lieu de 229,95 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution n° 2019-11-335;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Émile Henri,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement d'un montant de 258,69 \$ au lieu de 229,95 \$ pour les frais de gestion de l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-03-069

#### RÉSOLUTION

Position de la Ville – cession de terrains municipaux aux centres de services scolaires

CONSIDÉRANT QUE l'une des principales missions de l'État québécois est d'assurer aux citoyennes et aux citoyens l'accès à des services éducatifs de qualité ainsi qu'à un environnement d'apprentissage qui leur permet de développer pleinement leurs compétences et d'exploiter leur potentiel;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1995, l'aide financière allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la construction ou l'agrandissement d'un établissement scolaire, dans le cadre de mesures d'ajout d'espace, ne prend pas en considération les sommes nécessaires à l'acquisition d'un terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires obligera désormais les municipalités à céder gratuitement un immeuble à un centre de service scolaire pour la construction ou l'agrandissement d'un établissement scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont été reconnues par le gouvernement du Québec comme des gouvernements de proximité, dont les conseils municipaux sont élus, responsables et imputables, et qu'ils possèdent la légitimité



nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner et qu'en conséquence le gouvernement du Québec aurait dû les consulter sur ses intentions avant d'adopter les nouvelles dispositions législatives prévues à cette loi;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles dispositions législatives ont pour effet de transférer aux municipalités des dépenses de l'État qui dispose, contrairement aux villes, des sources de revenus appropriées pour assurer le financement de l'éducation;

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une somme de 1,1 milliard de dollars est consacrée à des projets majeurs partout au Québec, notamment dans la Couronne-Sud, visant la construction et la rénovation d'écoles primaires et secondaires au cours des prochaines années afin de répondre aux besoins les plus criants.

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une augmentation importante du prix des terrains sur le territoire de la Couronne-Sud;

CONSIDÉRANT QUE ce transfert des dépenses du gouvernement du Québec vers les municipalités aura un impact direct sur le compte de taxe foncière des citoyennes et des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'État assume le coût d'acquisition des terrains nécessaires dans l'exercice de ses autres missions, notamment celle de la santé;

CONSIDÉRANT les nombreuses représentations de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités au cours des derniers mois à l'égard de cet enjeu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par madame Line Marie Laurin,

ET RÉSOLU :

De demander au gouvernement du Québec de surseoir à sa décision d'obliger les municipalités à céder gracieusement leurs terrains pour la construction ou l'agrandissement d'établissements scolaires;

De prévoir dans le PQI 2020-2029 et dans son prochain budget, à l'instar de ce qui se fait pour les autres infrastructures nécessaires aux missions de l'État, les sommes nécessaires pour l'acquisition des terrains requis pour la construction ou l'agrandissement d'établissements scolaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2020-03-070

#### RÉSOLUTION

Gratuité de salle – Société des poètes universels francophones (SPUF) – lancement d'un recueil de poèmes – 23 février 2020

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue du président de la Société des poètes universels francophones (SPUF), pour l'utilisation à titre gratuit de la grande salle du Centre civique Bernard-Gagnon, pour la tenue du lancement d'un recueil de poèmes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun d'offrir gratuitement la salle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice culturelle, madame Julie Patenaude, en date du 4 février 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,  
Appuyé par madame Josée LaForest,

ET RÉSOLU :



D'entériner l'autorisation donnée à la Société des poètes universels francophones (SPUF) d'utiliser gratuitement la grande salle du Centre civique Bernard-Gagnon, pour la tenue du lancement d'un recueil de poèmes qui a eu lieu le 23 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Monsieur le conseiller Richard Pelletier déclare, avant le début des délibérations sur le prochain point de l'ordre du jour, un intérêt dans le dossier. Il ne participe pas aux discussions et à la prise de décision.*

2020-03-071

**RÉSOLUTION**

Gratuité de salle – Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand – vente annuelle de livres usagés – 30 et 31 mai 2020

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue du vice-président de la Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand pour l'utilisation, à titre gratuit, de l'aréna Jean-Rougeau pour sa vente annuelle de livres usagés qui aura lieu les 30 et 31 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire souhaite utiliser l'aréna pour quatre (4) jours afin de procéder au montage et démontage de la salle pour l'événement;

CONSIDÉRANT QUE le Plan directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire autorise deux (2) jours de gratuité de salle par année à un organisme reconnu par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun d'offrir gratuitement le prêt de l'aréna pour les deux (2) jours additionnels;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice culturelle, madame Julie Patenaude, en date du 18 février 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,  
Appuyé par madame Josée LaForest,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand à utiliser gratuitement l'aréna Jean-Rougeau, pour une durée de quatre (4) jours, pour la tenue de la vente annuelle de livres usagés qui aura lieu les 30 et 31 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Affaires nouvelles

**Point ajouté**

*Monsieur le maire quitte son siège et le reprend au cours du point.*

2020-03-072

**RÉSOLUTION**

Autorisation signature – protocole d'entente relatif à la construction et à l'utilisation d'un stationnement situé sur le terrain de l'école Jacques-Rocheleau – Commission scolaire des Patriotes

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Patriotes (ci-après nommée : CSP) est responsable de l'administration de l'école primaire Jacques-Rocheleau située au 10, rue Préfontaine à Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QUE la CSP souhaite favoriser l'utilisation de ses immeubles par les organismes publics ou communautaires de son territoire;

CONSIDÉRANT les besoins en stationnement des employés municipaux de la mairie et du noyau villageois de la Ville;



CONSIDÉRANT QUE le personnel enseignant de l'école bénéficierait également d'un espace de stationnement additionnel, tout en permettant d'accroître la sécurité des enfants aux abords de l'école;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la CSP désirent procéder à la construction d'un espace de stationnement sur le terrain de l'école Jacques-Rochelleau;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la CSP doit accorder à la Ville une servitude pour la construction, le maintien, l'entretien et l'utilisation du stationnement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de convenir des modalités relatives au financement et à la réalisation des travaux ainsi que celles relatives à l'entretien et au maintien du stationnement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, en date du 19 février 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente relatif à la construction et à l'utilisation d'un stationnement situé sur le terrain de l'école Jacques-Rochelleau, à intervenir avec la Commission scolaire des Patriotes ainsi que l'acte de servitude pour la construction, l'entretien et l'utilisation de ce stationnement et tout autre document donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Période de questions et réponses (21 h 33 à 22 h 05)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2020-03-073

#### RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par madame Josée LaForest,  
Appuyé par madame Line Marie Laurin,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

  
Yves Lessard  
Maire

  
Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA  
Greffière